

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 23 septembre 2009, à 11 h 10, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. François Picard, vice-président
M. Richard Côté, vice-président
Mme Lisette Lepage
M. Guy Perrault
Mme Denise Trudel

Assistent
également: M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Raymond Dion

Monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance.

CE-2009-1913 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le report, du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2010, de la date limite de la réponse de l'évaluateur faisant suite à une demande de révision - EV2009-002 (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, que conformément à l'alinéa 4 de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, soit reportée du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2010 l'échéance de l'expédition par l'évaluateur de la Ville, d'une réponse écrite suite à une demande de révision faite dans le cadre du dépôt des rôles d'évaluation 2010-2011-2012 des villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures.

CE-2009-1914 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement d'honoraires supplémentaires à « Mallette SENCRL », dans le cadre de la vérification du rapport financier 2008 - FN2009-059 (CT-FN2009-059) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour le paiement d'honoraires supplémentaires d'un montant de 21 868,97 \$ incluant les taxes, à « Mallette SENCRL », dans le cadre de la vérification du rapport financier 2008;
- 2° l'autorisation pour le virement d'un montant de 21 868,97 \$ au Service des finances à l'activité 1340400 (Trésorerie), provenant du poste contingent de proximité pour un montant de 10 256,55 \$ et du poste contingent d'agglomération pour un montant de 11 612,42 \$.

CE-2009-1915 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2009, R.A.V.Q. 500 - OT2009-010 (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2009*, R.A.V.Q. 500.

CE-2009-1916 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation du contrat relatif à la récupération et à la vente de résidus métalliques provenant des (6) écocentres - Période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011 (VQ-40748) - AP2009-548 (Ra-1496)

Il est résolu que le comité recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation du contrat adjudgé à « Fer et métaux américains S.E.C. », relativement à la récupération et à la vente de résidus métalliques provenant de six (6) écocentres, au cours de la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40748 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 21 octobre 2008.

CE-2009-1917 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2009-0291 et l'interruption du processus d'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 482 - IN2009-034 (Abroge CA-2009-0291) (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit:

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CA-2009-0291, adoptée par le conseil d'agglomération le 7 juillet 2009, relative à l'appropriation d'un montant de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- 2° de suspendre définitivement le processus d'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 482.

CE-2009-1918 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 491 et l'appropriation d'un montant de 640 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2009-043 (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 491;
- 2° l'appropriation d'un montant de 640 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 491. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q. chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 491.

CE-2009-1919 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'obtenir les services d'une agence de sécurité afin d'agir à titre d'agents de stationnement sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery et de l'Université Laval - Période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2012 (VQ-41432) - AP2009-482 (CT-2183602) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Services McKinnon inc. », du contrat pour les services d'une agence de sécurité afin d'agir à titre d'agent(e)s de stationnement sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et de l'Université Laval et à délivrer, pour la Ville de Québec et en son nom, des constats d'infractions dans le cas de violation de dispositions relatives au stationnement sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et de l'Université Laval, au cours de la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2012, pour un montant annuel estimé à 407 558,40 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41432 et à sa soumission en date du 23 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes;
- 2° le personnel de la firme « Services McKinnon inc. » à agir à titre d'agent(e)s de stationnement et ainsi à délivrer, pour la Ville de Québec et en son nom, des constats d'infractions dans le cas de violation aux dispositions relatives au stationnement sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et de l'Université Laval.

CE-2009-1920 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements (secteurs Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville) et de divers escaliers (secteurs Beauport, Courville et Montmorency) de l'arrondissement Beauport - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41814) - AP2009-492 (CT-2182311, CT-2182312, CT-2182313) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements (secteurs Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Courville) et de divers escaliers (secteurs Beauport, Courville et Montmorency) de l'arrondissement Beauport, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41814 et aux prix unitaires de leur soumission respective en date des 17 et 15 août 2009 :

- « M & G Grenier enr. », pour les lots 1 et 2;
- « Entretien Pelouse Jacques Giroux », pour le lot 3.

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

CE-2009-1921 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Paiement pour le contrat de collecte et de transport des matières recyclables dans l'arrondissement Beauport - Période du 14 juin au 4 septembre 2009 (dossier VQ-32604) - AP2009-533 (CT-2160874) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement Beauport à payer, à « Services Matrec inc. », le montant estimé à 84 207,58 \$ incluant les taxes pour le contrat de collecte et le transport des matières recyclables dans l'arrondissement Beauport, au cours de la période du 14 juin au 4 septembre 2009 (VQ-32604), conformément aux prix unitaires prévus au contrat.

CE-2009-1922 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour le déneigement de certaines rues de l'arrondissement Beauport - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-542 (CT-2183791) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la ville relativement à l'adjudication, à « Charles-Auguste Fortier inc. », d'un contrat en vue d'effectuer le déneigement des rues de la zone secteur Beauport au nord de Louis-XIV (5C039) de l'arrondissement Beauport, pour un montant de 2 912 324,49 \$ incluant les taxes, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à sa soumission en date du 16 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

CE-2009-1923 Virement de fonds au Service de la culture pour le traitement documentaire centralisé des bibliothèques « Chrystine Brouillet » et « Le Tournesol » et pour le maintien d'heures supplémentaires d'ouverture de la bibliothèque Neufchâtel - A7LS2009-028 (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le virement d'une somme de 135 356 \$, provenant du poste 7220100-00-292010 (Bibliothèques) du budget de la Division culture, loisirs et vie communautaire de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, pour l'année 2009 et les années subséquentes, vers le projet /tâche: 840900004-08.80144163 et la clé comptable: 11-21200-7220100-00-292010 du Service de la culture, et ce, pour le traitement documentaire centralisé des bibliothèques « Chrystine Brouillet » et « Le Tournesol » et pour le maintien d'heures supplémentaires d'ouverture de la bibliothèque Neufchâtel.

CE-2009-1924 Modification de la résolution CV-2009-0533 - Prolongement de l'avenue Belcourt et de la rue De Lino - District électoral de Sillery (12) - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - DE2009-096 (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier la résolution CV-2009-0533, adoptée par le conseil de la ville le 19 mai 2009, relative au projet de prolongement de l'avenue Belcourt et de la rue De Lino, par le remplacement du nom du promoteur « Résidences Mélior inc. », aux paragraphes 2, 3, 4 et 5, par celui de « 9207-7429 Québec inc. ».

CE-2009-1925 Prolongement de l'avenue des Coyotes et de la rue des Loutres ainsi que construction de quatre (4) nouvelles rues - District électoral des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-110 (CT-DE2009-110) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Placements Lemniscate inc. », qui implique le prolongement de l'avenue des Coyotes et de la rue des Loutres ainsi que la construction de quatre (4) nouvelles rues à être nommées ultérieurement, sur une longueur approximative de mille-deux-cent-quatre-vingt-dix mètres linéaires (1 290 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Placements Lemniscate inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Placements Lemniscate inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Placements Lemniscate inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 195 215 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445);
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

CE-2009-1926 Prolongement des réseaux municipaux, sous l'emprise d'un tronçon de l'avenue Monseigneur-Gosselin, ainsi que construction de cinq (5) nouvelles rues - District du Vieux-Moulin (25) - Arrondissement Beauport - DE2009-117 (CT-DE2009-117) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Développement B & L inc. », qui implique le prolongement des infrastructures municipales, sous l'emprise d'un tronçon de l'avenue Monseigneur-Gosselin, ainsi que la construction de quatre (4) nouvelles rues à être nommées ultérieurement, sur une longueur approximative de cinq-cent-trente mètres linéaires (530 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
 - 2° d'autoriser « Développement B & L inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
 - 3° d'autoriser « Développement B & L inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
 - 4° d'autoriser la conclusion, avec « Développement B & L inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
 - 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux ainsi qu'une servitude permanente d'aqueduc réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
 - 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
 - 7° d'autoriser un investissement de 149 900 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445);
 - 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.
-

CE-2009-1927 Prolongement de la rue Léo-Savard - District électoral des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-118 (CT-DE2009-118) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Placements PM inc. », qui implique le prolongement de la rue Léo-Savard, sur une longueur approximative de cent-quarante mètres linéaires (140 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Placements PM inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Placements PM inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Placements PM inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 3 010 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1363);
- 8° de changer la dénomination d'une partie de la rue Douglas, au sud de la rue Prénoveau, par le prolongement de la rue Léo-Savard.

CE-2009-1928 Prolongement de la rue des Thuyas ainsi que construction d'une nouvelle rue - District électoral de Jean-Talon (18) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-121 (CT-DE2009-121) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Gestion MRB inc. », qui implique le prolongement de la rue des Thuyas ainsi que la construction d'une nouvelle rue à être nommée plus tard, sur une longueur approximative de deux-cent-quatre-vingt-dix mètres linéaires (290 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Gestion MRB inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;

- 3° d'autoriser « Gestion MRB inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Gestion MRB inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux, ainsi que des servitudes permanentes d'égout pluvial requises, réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 11 720 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 789);
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

CE-2009-1929 Prolongement de la rue Boyte et construction de deux (2) nouvelles rues - District électoral des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-122 (CT-DE2009-122) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9188-7885 Québec inc. », qui implique le prolongement de la rue Boyte ainsi que la construction de deux (2) nouvelles rues à être nommées ultérieurement, sur une longueur approximative de quatre-cent-cinquante mètres linéaires (450 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9188-7885 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9188-7885 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9188-7885 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux, ainsi que des servitudes requises, réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
 - 7° d'autoriser un investissement de 6 580 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 789);
 - 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour les nouvelles rues réalisées et cédées à la Ville en application de l'entente.
-

CE-2009-1930 Échange de terrains entre « Placements Lemniscate inc. » et la Ville de Québec - Autorisation d'aménager des bassins de sédimentation sur une partie du lot 1 040 335 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - GI2009-132 (CT-GI2009-132) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser un échange de terrains en vertu duquel « Placements Lemniscate inc. » cède, à la Ville, une partie du lot 1 282 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de onze-mille-huit-cent-treize mètres carrés et trois dixièmes (11 813,3 m²), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 458 529 du susdit cadastre, tel que montré au plan accompagnant la promesse d'échange jointe en annexe au sommaire décisionnel.
 - 2° en contrepartie, que la Ville cède, à « Placements Lemniscate inc. », une partie du lot 4 207 359 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de cinq-mille-trois-cent-quarante-six mètres carrés (5 346 m²), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 490 617 du susdit cadastre et consente à verser une soulte de 100 000 \$ excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'échange jointe en annexe audit sommaire pour en faire partie intégrante, notamment, l'autorisation d'aménager des bassins de sédimentation sur une partie du lot 1 040 335 du même cadastre;
 - 3° d'approprier une somme de 122 275 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux (ensemble de la Ville), cette somme comprenant le coût d'acquisition de 100 000 \$ excluant les taxes applicables sur le coût d'acquisition et sur la valeur de l'immeuble reçu en échange.
-

CE-2009-1931 Demande au Service des affaires juridiques - Préparation des documents en vue de l'imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur le lot 2 228 667 du cadastre du Québec et imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur ce même lot - Arrondissement Limoilou - GI2009-134 (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif demande au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires à l'imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 228 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de ratifier la présente résolution;
- 2° d'imposer une réserve, pour fins publiques, sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 228 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1932 Avis de motion et adoption du Règlement sur l'acquisition des lots numéros 1 229 856, 1 229 858 et 1 309 681 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1577 - Acquisition des lots 1 229 856, 1 229 858 et 1 309 681 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2009-135 (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur l'acquisition des lots numéros 1 229 856, 1 229 858 et 1 309 681 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1577;
- 2° d'autoriser, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1577, l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 229 856, 1 229 858 et 1 309 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de cent-soixante-et-onze-mille-neuf-cent-quatre-vingt-un mètres carrés et cinq dixièmes (171 981,5 m²), appartenant au Séminaire de Québec, pour un montant de 2 961 900 \$ excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1933 Demande au Service des affaires juridiques - Préparation de documents en vue de l'imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur les lots 1 218 527 et 1 218 528 du cadastre du Québec et imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur ces mêmes lots - Arrondissement Limoilou - GI2009-137 (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif demande au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires à l'imposition d'une réserve, pour fins publiques, sur les immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 218 527 et 1 218 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de ratifier la présente résolution;
- 2° d'imposer une réserve, pour fins publiques, sur les immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 218 527 et 1 218 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2009-1934 Virement de fonds - Opération du complexe de soccer intérieur du parc Chauveau pour l'année 2009 - LS2009-045 (CT-LS2009-045) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif autorise un virement d'une somme de 31 730 \$ incluant les taxes, du poste « contingent » de proximité vers le Service de la gestion des immeubles, à l'activité 9212700 (Opérations centre).

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser un virement d'une somme de 100 936 \$ incluant les taxes, du poste « contingent » de proximité vers l'arrondissement Les Rivières, à l'activité 7110100 (Opérations des centres).

CE-2009-1935 Avis de motion et adoption du *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1495 - Appropriation d'un montant de 1 500 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2009-032 (Ra-1496)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1495*;
- 2° d'approprier un montant de 1 500 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1495. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2009-1936 Modification par résolution du Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1541 - Modification de la résolution CV-2009-0843 - IN2009-036 (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter la résolution suivante :

« Considérant que le conseil a adopté le Règlement R.V.Q. 1541 le 7 juillet 2009;

Considérant qu'il y a lieu de diminuer le montant de la dépense autorisée et celui de l'emprunt décrété afin de faire passer ceux-ci de 4 230 000 \$ à 1 430 000 \$;

Considérant que la modification par résolution du Règlement R.V.Q. 1541 n'a pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier le *Règlement sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1541, comme suit :

- 1° par le remplacement, à l'article 1, de « 4 230 000 \$ » par « 1 430 000 \$ »;
- 2° par le remplacement, à l'article 2 de l'annexe I de ce règlement, de « 4 230 000 \$ » par « 1 430 000 \$ »;
- 3° par le remplacement, à la fin de l'annexe I de ce règlement, de « TOTAL 4 230 000 \$ » par « TOTAL 1 430 000 \$ »;
- 4° par l'insertion, à la fin de l'annexe I de ce règlement, après la mention « Annexe préparée le 18 juin 2009 par : » de « Annexe révisée le 11 septembre 2009 par : ».

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier la résolution CV-2009-0843, adoptée par le conseil de la ville le 6 juillet 2009, relative à l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de la Ville afin de diminuer le montant de cette appropriation à 140 000 \$.

CE-2009-1937 Déplacement de monsieur Michel Desgagné (ID. 002845) à l'emploi de directeur adjoint du Service de police et responsable de la Division des enquêtes spécialisées - RH2009-1015 (CT-RH2009-1015) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de déplacer monsieur Michel Desgagné (ID. 002845) à l'emploi de directeur adjoint du Service de police et responsable de la Division des enquêtes spécialisées (poste no 19413), conformément aux conditions mentionnées au présent sommaire décisionnel.

CE-2009-1938 Promotion de monsieur François Gingras (ID. 003535) à l'emploi de directeur adjoint du Service de police et responsable de la Division de la gendarmerie - RH2009-1020 (CT-RH2009-1020) — (Ra-1496)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de promouvoir monsieur François Gingras (ID. 003535), employé permanent, à l'emploi de directeur adjoint du Service de police et responsable de la Division de la gendarmerie (poste no 19412), conformément aux conditions mentionnées au présent sommaire décisionnel.

CE-2009-1939 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels - Réfection de la rue Jeanne-Mance (PRR2005-276), de la rue Dubuc (PRR2005-279), de la rue Labrecque (PRR2005-280) et de la rue Noreau (PRR2005-281) (VQ-35838) - Arrondissement Les Rivières - AP2009-515 (CT-2176041)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 10 158,75 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « CIMA Québec SENC (CIMA+) », en vertu de la résolution CE-2005-2515, en date du 26 octobre 2005, dans le cadre de la réfection de la rue Jeanne-Mance (PRR2005-276), de la rue Dubuc (PRR2005-279), de la rue Labrecque (PRR2005-280) et de la rue Noreau (PRR2005-281), arrondissement Les Rivières, pour la réalisation de travaux supplémentaires de surveillance et coordination, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1940 Avis de modification numéro 1 au lot 1 relatif au contrat de services professionnels, pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux de génie civil, concernant divers projets du Service de l'ingénierie 2008 (VQ-40084) - AP2009-517 (CT-AP2009-517)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 38 000 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Inspec-Sol inc. », pour la réalisation de contrôle de la qualité des matériaux supplémentaires, en raison de l'ajout de nouveaux projets non prévus au mandat initial, conformément à l'avis de modification numéro 1 au lot 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1941 Avis de modification numéro 1 au lot 3 relatif au contrat de services professionnels, pour le contrôle de la qualité des matériaux relatifs aux travaux de génie civil, concernant divers projets du Service de l'ingénierie 2008 (VQ-40084) - AP2009-518 (CT-AP2009-518)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 120 818,75 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Laboratoire Sol et Béton L.S.B. inc. », et cédé à « Groupe Qualitas inc. », en vertu de la résolution CE-2009-1776, pour la réalisation de contrôle de la qualité des matériaux supplémentaires, en raison de l'ajout de nouveaux projets non prévus au mandat initial, conformément à l'avis de modification numéro 1 au lot 3 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1942 Adjudication d'un contrat relatif à des travaux d'éclairage dans divers arrondissements - Lot 1, Tours Marly (PEP2009353), arrondissement Sainte-Foy - Sillery - Lot 2, Boulevard Montmorency (PEP2009610), arrondissement Beauport - Lot 3, Boulevard Lloyd-Welch (PEP2009257), arrondissement Beauport (VQ-41780) - AP2009-543 (CT-2184117, CT-2184118, CT-2184119)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, aux firmes suivantes, le contrat pour les travaux d'éclairage, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41780 :

- Lot 1 et 2 : « Lignec inc. », pour le secteur des tours Marly, arrondissement Sainte-Foy - Sillery, et le boulevard Montmorency, arrondissement Beauport, pour un montant de 389 355,54 \$ incluant les taxes, selon sa soumission en date du 12 août 2009;
- Lot 3 : « Ardel Électrique inc. », pour le boulevard Lloyd-Welch, arrondissement Beauport, pour un montant de 225 299,63 \$ incluant les taxes, selon sa soumission en date du 18 août 2009.

CE-2009-1943 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de deux (2) camions six roues surbaissés châssis cabine simple, neufs, MTC 12 960 kg (lot I), et de trois (3) camions six roues surbaissés châssis cabine allongée, neufs, MTC 12 960 kg (lot II) (VQ-41854) - AP2009-544 (CT-2184220, CT-2184221)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Camions Freightliner Québec inc. », le contrat pour l'acquisition de camions de l'année 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41854 en date du 27 août 2009 :

- Lot I : deux (2) camions six roues surbaissés châssis cabine simple, MTC 12 960 kg de marque Freightliner, modèle M2 106, pour un montant de 146 563,67 \$ incluant les taxes;
- Lot II : trois (3) camions six roues surbaissés châssis cabine allongée, MTC 12 960 kg de marque Freightliner, modèle M2 106, pour un montant de 240 308,62 \$ incluant les taxes.

CE-2009-1944 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour des travaux de réfection complète de la toiture de la piscine, et climatisation des salles 304 et 305, au Centre communautaire Lucien-Borne (VQ-40559) - Arrondissement La Cité - AP2009-547 (CT-2184312)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 53 183,28 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Génitech entrepreneur général inc. », en vertu de la résolution CE-2009-0033, en date du 14 janvier 2009, pour des travaux de réfection complète de la toiture de la piscine et climatisation des salles 304 et 305, au Centre communautaire Lucien-Borne, arrondissement La Cité, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1945 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'agrandissement du dépôt d'assèchement des boues de puisards, site Jean-Talon ouest (VQ-41161) - Arrondissement Les Rivières - AP2009-553 (CT-2183902)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 22 535,63 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Les Entreprises Givelco inc. », en vertu de la résolution CE-2009-0664, en date du 8 avril 2009, dans le cadre de l'agrandissement du dépôt d'assèchement des boues de puisards du site Jean-Talon ouest, arrondissement Les Rivières, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1946 Adjudication d'un contrat pour des travaux de peinture et d'étanchéité au Stade municipal (BAT 2007-756) (VQ-41790) - Arrondissement La Cité - AP2009-554 (CT-2184387)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Cimota inc. », le contrat pour des travaux de peinture et d'étanchéité au Stade municipal, pour un montant de 295 168,13 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41790 et à sa soumission en date du 10 septembre 2009.

CE-2009-1947 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour les services d'agent de sécurité pour les usines de traitement de l'eau (VQ-38966) - Arrondissements Beauport et Charlesbourg - AP2009-560 (CT-2172745)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 86 427,33 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Sécurité Sirois Événements Spéciaux inc. », en vertu de la résolution CE-2007-1731, en date du 15 août 2007, dans le cadre du contrat pour les services d'agent de sécurité, pour les usines de traitement de l'eau des arrondissements Beauport et Charlesbourg, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1948 Adjudication d'un contrat pour la construction d'un nouveau collecteur pluvial sur la route de l'Aéroport et la réfection du collecteur pluvial de la rue Girouard (PSP2009037 et PSP2009122) (VQ-41762) - Arrondissement Laurentien - AP2009-562 (CT-2184365)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Construction B.M.L., Division de Sintra inc. », le contrat pour la construction d'un nouveau collecteur pluvial sur la route de l'Aéroport et la réfection du collecteur pluvial de la rue Girouard (PSP2009037 et PSP2009122), arrondissement Laurentien, pour un montant de 1 498 459,08 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41762 et à sa soumission en date du 9 septembre 2009.

CE-2009-1949 Aide financière à la « Maison Michel-Sarrazin » - DG2009-100 (CT-DG2009-100)

Il est résolu que le comité exécutif verse une aide financière de 16 085 \$ à la « Maison Michel-Sarrazin ».

CE-2009-1950 Subvention à la « Coupe du monde de vélo de montagne inc. », concernant la réalisation de l'événement Vélirium - DT2009-079 (CT-DT2009-079)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 10 000 \$ à la « Coupe du monde de vélo de montagne inc. », concernant la réalisation de l'événement Vélirium, pour la période du 11 au 26 juillet 2009.

CE-2009-1951 Projet de numérisation des 19 000 dossiers de propriété des arrondissements La Cité et Limoilou - GA2009-009 (CT-GA2009-009)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° le Service des approvisionnements à préparer un appel d'offres pour la numérisation des 19 000 dossiers de propriété des arrondissements La Cité et Limoilou;
 - 2° un virement de fonds de 264 000 \$, du poste contingent de proximité vers le Service du greffe et des archives, à l'activité 1410110 (G/S-archives - proximité).
-

CE-2009-1952 Vente du lot 1 275 247 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2009-130

Il est résolu que le comité exécutif vende :

- 1° à madame Lyse Pelletier, pour un montant de 3 500 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 275 247 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de quatre-vingt-deux mètres carrés et 7 dixièmes (82,7 m²), tel que montré sur le plan préliminaire CES1275247.DGN, selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel, notamment l'établissement d'une servitude de droit de passage en faveur de la Ville pour le maintien, l'entretien et le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout et leurs accessoires. Cette parcelle de lot devant être ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 424 989 du susdit cadastre.

Le solde à payer est de 3 000 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 500 \$ déjà versé. À ce montant s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

- 2° à madame Pierrette Bélanger Deschênes, pour un montant de 3 500 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 275 247 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de quatre-vingt-deux mètres carrés et 7 dixièmes (82,7 m²), tel que montré sur le plan préliminaire CES1275247.DGN, selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel, notamment l'établissement d'une servitude de droit de passage en faveur de la Ville pour le maintien, l'entretien et le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout et leurs accessoires. Cette parcelle de lot devant être ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 424 988 du susdit cadastre.

Le solde à payer est de 3 000 \$ excluant les taxes, compte tenu d'un acompte de 500 \$ déjà versé. À ce montant s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

CE-2009-1953 Autorisation pour le paiement à Hydro-Québec d'une compensation monétaire, relativement à une étude d'enfouissement des fils du faubourg St-Jean-Baptiste - Arrondissement La Cité - IN2009-042 (CT-IN2009-042)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° un virement de fonds de 56 437,50 \$, du poste contingent de proximité vers le budget de fonctionnement du Service de l'ingénierie, à l'activité 3130200 (Éclairage et utilités publiques);
 - 2° le paiement, à Hydro-Québec, d'un montant de 56 437,50 \$, incluant les taxes, afin d'assumer les frais de l'étude, à la suite de l'abandon du projet d'enfouissement complet des fils dans le faubourg St-Jean-Baptiste par la Ville, aux termes de la résolution CE-2007-0407 en date du 7 mars 2007, relativement au délai de cinq (5) années, tel que stipulé à la résolution CE-2004-0721.
-

CE-2009-1954 Approbation d'une convention de prêt de services de monsieur Patrice Gagnon, constable au Service de police de la Ville de Québec, au « Comité international de la Croix-Rouge (CICR) » - PO2009-013

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve la convention de prêt de service de monsieur Patrice Gagnon au « Comité international de la Croix-Rouge (CICR) » pour une durée maximum de trois (3) mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
 - 2° autorise le directeur du Service de police de la Ville de Québec et le greffier de la Ville de Québec à signer la convention relative à ce prêt de services.
-

CE-2009-1955 Subvention à la chaire publique « ÆLIÉS » pour la tenue de la projection du documentaire « Québec, lieu de passage » et de la conférence « À la rencontre de l'Autre : Québec, une ville en mutation » - RI2009-052 (CT-RI2009-052)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 2 000 \$ à la chaire publique « ÆLIÉS », pour la tenue de la projection du documentaire « Québec, lieu de passage » et de la conférence « À la rencontre de l'Autre : Québec, une ville en mutation », organisées par la chaire publique « ÆLIÉS », qui se tiendra le 25 septembre 2009, dans le cadre de la troisième édition des célébrations des « Journées de la culture ».

CE-2009-1956 Subvention à « Collaboration Santé Internationale », afin de venir en aide à la ville de Ouagadougou, suite aux pluies diluviennes du 1^{er} septembre 2009 - RI2009-053 (CT-RI2009-053)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 10 000 \$ à « Collaboration Santé Internationale », afin de venir en aide à la ville de Ouagadougou, suite aux pluies diluviennes du 1^{er} septembre 2009.

CE-2009-1957 Confirmation du titre de superviseur au centre 9-1-1, classe 7, créé à la Division des affaires stratégiques et administratives du Service de police et promotion de madame Chantal Pelletier (ID. 004350) - RH2009-977 (CT-RH2009-977)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° confirme le titre d'emploi de superviseur au centre 9-1-1, pour le nouveau poste no 21271, créé à la Division des affaires stratégiques et administratives du Service de police, à la classe 7 de l'échelle de traitements des emplois de direction;
- 2° promouvoie madame Chantal Pelletier (ID. 004350), à l'emploi de superviseure au centre 9-1-1, classe 7, à la Division des affaires stratégiques et administratives du Service de police, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2009-1958 Confirmation du titre de superviseur au centre 9-1-1, classe 7, créé à la Division des affaires stratégiques et administratives du Service de police et promotion de madame Annie Desjardins (ID. 006120) - RH2009-978 (CT-RH2009-978)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° confirme le titre d'emploi de superviseur au centre 9-1-1, pour le nouveau poste no 21272, créé à la Division des affaires stratégiques et administratives du Service de police, à la classe 7 de l'échelle de traitements des emplois de direction;
 - 2° promouvoie madame Annie Desjardins (ID. 006120), à l'emploi de superviseure au centre 9-1-1, classe 7, à la Division des affaires stratégiques et administratives du Service de police, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2009-1959 Nomination de madame Édith Loyer (ID. 035988) à l'emploi de technicienne en loisirs ou aux activités culturelles à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - RH2009-991 (CT-RH2009-991)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° transfère le poste de technicien aux loisirs ou aux activités culturelles, classe 6 (poste no 26599), à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement Laurentien, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de Sainte-Foy - Sillery;
- 2° autorise un virement de fonds, provenant de l'activité numéro 7250400-01 de l'arrondissement Laurentien, à l'activité 7160300-00 de l'arrondissement de Sainte-Foy - Sillery, à compter de la date d'entrée en fonction de la titulaire;
- 3° nomme madame Édith Loyer (ID. 035988), employée régulière, à l'emploi de technicienne en loisirs ou aux activités culturelles à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de Sainte-Foy - Sillery, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2009-1960 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 septembre 2009

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 septembre 2009, tel qu'il a été rédigé.

CE-2009-1961 Adjudication d'un contrat pour la construction d'une conduite d'adduction, phase 2, alimentation secteur ouest (PSP2009008) (VQ-41327) - Arrondissement Laurentien - AP2009-581 (CT-2184531)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à « Entreprises G.N.P. inc. », le contrat pour la construction d'une nouvelle conduite d'adduction, phase 2, alimentation du secteur ouest (PSP2009008), arrondissement Laurentien, pour un montant de 9 291 477,77 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41327 et à sa soumission en date du 14 septembre 2009.

CE-2009-1962 Approbation de la convention de prêt de personnel de monsieur Denis Ricard, à intervenir entre le « ministère du Conseil exécutif », l'« Organisation des villes du patrimoine mondial », la Ville de Québec et monsieur Denis Ricard - RH2009-1024

Il est résolu que le comité exécutif approuve la convention de prêt de personnel de monsieur Denis Ricard (ID. 065301), représentant personnel du maire pour la candidature de la Ville de Québec, au Forum universel des cultures de 2016, à intervenir entre le « ministère du Conseil exécutif », l'« Organisation des villes du patrimoine mondial », la Ville de Québec et monsieur Denis Ricard, pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2009 au 31 janvier 2011, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention de prêt de personnel joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2009-1963 Règlement hors cour des griefs INC-2003-07, INC-2003-08, INC-2004-03, INC-2004-04, INC-2005-01, INC-2006-02, INC-2006-03 et INC-2006-04 - RH2009-355 (CT-RH2009-355)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente hors cour à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Association des pompiers professionnels de Québec », à l'effet de reconnaître un certain nombre d'années d'expérience pour des pompiers engagés avant le 15 avril 2009, en contrepartie du désistement du syndicat dans trois (3) autres dossiers;
- 2° les représentants du Service des ressources humaines à signer au nom de la Ville une lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'« Association des pompiers professionnels de Québec », relative au règlement hors cour;
- 3° le paiement de montants forfaitaires s'élevant à environ 525 000 \$ pour les années d'expérience passées.

La séance est levée à 14h40

Richard Côté
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/hmd/lh/mcr/mc